

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.461
28 avril 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 avril 1988, à 10 heures

Président : M. Dávid Meiszter (Hongrie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 46^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen des rapports des organes subsidiaires, ainsi que du rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Comme cela a été annoncé à notre séance plénière de mardi, la Conférence tiendra aujourd'hui une réunion officieuse immédiatement après cette séance, pour y examiner en seconde lecture les projets de paragraphes de fond du rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, les représentants du Pakistan, du Zaïre, du Venezuela - qui parlera en sa qualité de Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace - et du Mexique, qui parlera au nom du Président du Comité spécial sur le programme global de désarmement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais traiter des points 4, 7 et 8 de notre ordre du jour ainsi que de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Nos négociations sur l'interdiction des armes chimiques sont notre domaine de travail le plus prometteur, ainsi qu'en témoigne l'intensité de nos discussions sur cette question. Ces négociations ont maintenant atteint un stade avancé et nous entrevoyons le but, même s'il n'est pas encore tout à fait à notre portée. Les travaux du Comité spécial des armes chimiques ont considérablement progressé au cours de la dernière session et durant l'intersession, sous la direction de l'Ambassadeur Ekéus de la Suède, efficacement assisté par son équipe de coordonnateurs sur la question. Cette année, nous avons à nouveau la chance d'avoir pour président du Comité l'Ambassadeur Sujka de la Pologne qui, il y a six ans, avait habilement guidé les délibérations du Groupe de travail sur ce point de notre ordre du jour.

Il y a 20 ans que nous débattons de la question des armes chimiques dans ce forum multilatéral de négociation. Le chemin parcouru au cours des six dernières années apparaît clairement à la lecture du rapport spécial qui a été soumis à la Conférence à notre dernière séance. Pour la première fois, il est proposé des textes ou des projets de textes convenus pour tous les articles du projet de convention. Les progrès accomplis ne se mesurent cependant pas uniquement à l'épaisseur de notre rapport et il nous reste encore une longue et difficile tâche à accomplir pour atteindre le but.

(M. Ahmad, Pakistan)

Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme de nos travaux. Nous partageons ce point de vue. Dans sa résolution 42/37A, adoptée l'an dernier sans qu'il soit procédé à un vote, l'Assemblée générale demandait une intensification de nos négociations. Cet appel devrait être entendu.

On ne saurait trop insister sur l'urgence de conclure une convention relative à l'interdiction des armes chimiques à un moment où il est de plus en plus souvent fait état de l'utilisation de ces armes, où les stocks existants grossissent, où ces armes sont produites par un nombre de plus en plus grand de nations et où les progrès scientifiques et technologiques risquent de favoriser la mise au point de nouveaux types d'armes chimiques encore plus meurtrières. Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont été alarmés d'apprendre qu'il avait à nouveau été fait usage d'armes chimiques dans la guerre opposant l'Iran à l'Iraq. Nous réitérons notre ferme condamnation de tous les actes commis en violation du Protocole de Genève de 1925 et invitons instamment les deux parties au conflit à respecter les règles du droit humanitaire international et, en particulier, les dispositions relatives aux conflits armés.

La situation dans laquelle nous nous trouvons devrait nous inciter à redoubler d'efforts. Nous sommes parvenus à un stade crucial de nos négociations et, avec la volonté politique d'aboutir, nous pourrions franchir un pas véritablement décisif. La convention que nous négocions serait le premier accord multilatéral de désarmement prévoyant l'établissement d'un mécanisme international pour veiller à la mise en application de ses dispositions et surveiller une branche importante de l'industrie civile. Elle donnerait un élan considérable à la Conférence du désarmement et réactiverait le processus multilatéral de désarmement. Nous devons saisir cette occasion.

Ainsi que l'a déclaré l'Ambassadeur Ekéus, le 8 mars, au nom du Groupe des 21, les pays neutres et non alignés souhaitent la conclusion rapide d'une convention non discriminatoire complète, vérifiable, efficace et véritablement globale sur l'interdiction de toutes les armes chimiques. Ils travailleront résolument à la réalisation de cet objectif et n'accepteront pas de demi-mesures ou d'arrangements à caractère limité. Ma délégation estime que la question de la prolifération devrait être traitée dans le contexte d'une convention globale.

Les divergences qui subsistaient sur certaines questions ont été en partie aplanies au cours de cette session de printemps. Toutefois, il reste à résoudre un certain nombre de problèmes délicats, tels que l'ordre de destruction, la surveillance de l'industrie civile, la structure institutionnelle et l'inspection par mise en demeure. Il est évident que nous aurons encore un long travail ardu à fournir cet été et au-delà. Nous voudrions demander à toutes les délégations d'aborder ces questions en se pénétrant de leur urgence et dans un esprit constructif.

(M. Ahmad, Pakistan)

La marge d'accord s'est encore renforcée sur la question de l'ordre de destruction à propos de laquelle un large terrain d'entente s'était déjà dégagé l'an dernier. Nous pensons que les préoccupations qui ont été exprimées concernant la sécurité pendant la période de destruction pourraient être dissipées par l'introduction d'ajustements appropriés dans l'ordre de destruction. Plusieurs suggestions utiles ont été formulées concernant le nivellement des stocks. D'un autre côté, en tolérant le maintien de stocks secrets ou la poursuite de la fabrication au cours de la période de destruction, on soulèverait probablement plus de problèmes que l'on en résoudrait.

Nous nous félicitons de l'accord auquel sont parvenus les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux plus grandes puissances détentrices d'armes chimiques, sur la définition du terme d'installation de fabrication d'armes chimiques et sur le principe d'une destruction complète de ces installations. Cet accord devrait faciliter au Comité spécial un travail concret sur l'article V au cours de l'été.

L'article VI sera l'une des parties les plus importantes de la Convention. A la différence des dispositions relatives à la destruction qui s'appliqueront uniquement aux Etats dotés d'armes chimiques et qui, nous l'espérons, deviendront caduques après une période transitoire au cours de laquelle les stocks et les installations de fabrication seront détruits, le régime de surveillance de l'industrie chimique sera, lui, de durée illimitée et présentera un intérêt direct pour un nombre beaucoup plus grand de pays. Ce régime devrait être aussi peu intrusif que possible. Il devrait présenter également un bon rapport coût-efficacité et, en même temps, réussir à donner confiance quant au respect effectif de la Convention.

La proposition faite par la République fédérale d'Allemagne (CD/791) d'instituer des contrôles ad hoc a apporté une contribution utile à notre discussion. Elle a attiré l'attention sur un problème réel, celui du danger d'une fabrication clandestine dans des installations normalement destinées à des usages pacifiques mais qui pourraient être converties pour la fabrication de produits chimiques présentant un risque au regard des objectifs de la Convention. Notre délégation envisagerait toutefois avec circonspection toutes procédures tenant de l'inspection par mise en demeure qui pourraient être confiées au secrétariat technique, car cela risquerait de compromettre le caractère apolitique de celui-ci.

Les travaux sur l'article VIII ont progressé concrètement et la structure institutionnelle commence à se dessiner de manière de plus en plus claire. Le Conseil exécutif a été décrit comme l'organe "le plus puissant". Nous ne voyons pas les choses ainsi. Notre but devrait être de créer une organisation démocratiquement constituée et capable de surveiller efficacement la mise en oeuvre de la Convention et le respect de ses dispositions. La Conférence générale, en tant qu'organe suprême regroupant tous les Etats parties sur un pied d'égalité, devrait déléguer au jour le jour au Conseil exécutif des fonctions de routine tout en gardant autorité sur lui.

(M. Ahmad, Pakistan)

La composition du Conseil exécutif reste une question délicate et nous nous réjouissons qu'elle soit maintenant examinée au sein du Groupe de travail approprié du Comité. Ma délégation estime que le nombre des membres du Conseil exécutif ne devrait être ni trop grand - ce qui affaiblirait ses capacités de prendre rapidement des décisions -, ni trop petit - ce qui l'empêcherait d'avoir un caractère véritablement représentatif. Sa composition précise devrait être fondée sur les principes d'une répartition géographique équitable et de l'équilibre politique. Nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait à prendre en compte d'autres critères à cet égard.

Comme plusieurs délégations l'ont fait remarquer, il existe un rapport direct entre la composition du Conseil exécutif et ses procédures de prise des décisions. Nous estimons qu'il y a aussi un rapport entre ces deux questions d'une part et les pouvoirs et fonctions respectifs de la Conférence générale et du Conseil exécutif d'autre part.

Les procédures d'inspection par mise en demeure auront un rôle crucial à jouer dans un régime de vérification efficace - en tant que moyen de décourager les violations et d'engendrer la confiance quant au respect effectif de la Convention. On s'accorde généralement à reconnaître que ces procédures devraient être obligatoires et que nul ne devrait avoir le droit de s'y opposer. Les consultations menées par le Président du Comité spécial pour la session de 1987 ont permis d'aboutir à des progrès tangibles reflétés dans l'appendice II du rapport. Il existe d'ores et déjà une large mesure d'accord sur les procédures de mise en route de l'inspection, en particulier sur le fait qu'il ne devrait y avoir aucun "filtre" politique avant le déclenchement du processus.

En ce qui concerne la conduite de l'inspection proprement dite, il reste encore à définir des procédures qui permettront de concilier les exigences d'efficacité de l'inspection et le droit légitime des Etats de protéger des informations sensibles sans rapport avec les armes chimiques. En outre, toutes les questions touchant le suivi après la présentation du rapport d'inspection devront encore être approfondies. C'est là un domaine dans lequel il faudrait donner un rôle significatif aux deux organes politiques qui seront établis au titre de la Convention, à savoir le Conseil exécutif et la Conférence générale. Une fois que des doutes auront été émis publiquement concernant le respect de la Convention, on ne pourra plus considérer que l'affaire regarde uniquement l'Etat requérant et l'Etat requis et doit être réglée par eux, bilatéralement. Chaque partie à la Convention a intérêt à ce que l'inspection soit menée de manière efficace et aboutisse, dans toute la mesure possible, à une conclusion claire sur la question de savoir si la Convention a été ou non respectée. Il y va de questions qui pourraient à juste titre être tranchées par le Conseil exécutif. En cas d'infractions à la Convention qui ne seraient pas immédiatement corrigées et de violations graves, le Conseil exécutif devrait, à notre avis, saisir la Conférence générale pour qu'elle se prononce et prenne éventuellement des mesures visant à restaurer la crédibilité de la Convention.

(M. Ahmad, Pakistan)

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux articles X et XI de la Convention qui traitent respectivement de l'assistance et du développement économique et technologique. Nous appuyons pleinement la proposition présentée par l'Argentine concernant l'article X (CD/809). Certaines délégations continuent à considérer ces questions sous un angle assez étroit et à n'y voir qu'une des multiples facettes des relations Nord-Sud. Or, la formulation de dispositions efficaces pour ces deux articles doit être envisagée dans une perspective plus large, comme un moyen de promouvoir l'objectif d'universalité de la Convention et d'en renforcer la viabilité. A l'heure actuelle, un Etat qui est confronté à la menace des armes chimiques n'a pas d'autre choix que de se doter de sa propre capacité de dissuasion. Un tel Etat ne pourra en conséquence devenir partie à la Convention, ou, s'il y a déjà adhéré, il sera amené à s'en retirer, à moins qu'il ne puisse compter sur l'assistance des autres Etats parties pour faire face à cette menace. Cette assurance devrait être donnée en incluant dans la Convention des dispositions prévoyant la fourniture obligatoire d'une assistance à l'Etat menacé pour l'adoption de mesures de protection. L'existence de telles clauses dans la Convention serait d'ailleurs en elle-même dissuasive pour quiconque envisagerait d'utiliser des armes chimiques.

A notre avis, l'article XI de la Convention devrait contenir des engagements sur la promotion de la coopération scientifique et technologique internationale dans le domaine des applications pacifiques de la chimie. De tels engagements n'auraient rien de nouveau puisque des clauses analogues figurent déjà dans deux autres accords multilatéraux de désarmement, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Convention sur les armes biologiques. L'inclusion dans l'article XI de dispositions solides en matière de coopération se justifie d'autant plus qu'il existe un lien généralement reconnu entre le désarmement et le développement et que le respect de la Convention engendrerait une plus grande confiance.

Avant de passer à d'autres points de l'ordre du jour, je voudrais remercier la délégation soviétique d'avoir organisé en octobre dernier la visite des installations militaires de Chikhany et de nous avoir fourni des informations sur les stocks soviétiques d'armes chimiques. Nous accueillons aussi avec satisfaction toutes les propositions qui ont pu être faites concernant l'échange multilatéral d'informations sur les stocks et les installations de fabrication d'armes chimiques et autres données pertinentes. Ces informations nous donneraient une idée plus précise de l'ampleur de la tâche qu'aurait à accomplir l'Inspectorat et nous aideraient à rédiger les parties correspondantes de la Convention.

Sous la compétente présidence de l'Ambassadrice Solesby du Royaume-Uni, le Comité spécial des armes radiologiques a pu achever très rapidement la préparation de son rapport à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les rapports des coordonnateurs sur les deux volets de la question - les armes radiologiques au sens "traditionnel" et l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires - contiennent maintenant des libellés possibles sur la vérification et le respect et sur d'autres éléments majeurs. Les divergences de vues n'ont été aplanies ni sur l'un ni sur l'autre aspect; mais maintenant que nous avons clairement identifié les problèmes, il est possible de faire une évaluation réaliste des perspectives futures.

(M. Ahmad, Pakistan)

Le Pakistan s'est vivement intéressé à la question des attaques contre des installations nucléaires. Nous continuons à penser que cette conférence est la tribune appropriée pour traiter de ce sujet. Nous avons déjà exposé ici notre position sur les problèmes de fond; c'est pourquoi je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas accepter le critère de la "destruction massive" préconisé par certains.

Le Comité spécial sur le programme global de désarmement a poursuivi ses travaux sous la sage direction de l'Ambassadeur García Robles, en se fondant sur le texte riche en crochets qui est issu des travaux de l'an dernier. Nous avons noté les progrès accomplis ce printemps pour arrêter le texte de plusieurs paragraphes. Il va sans dire que le Programme doit être considéré comme un tout. D'importantes divergences subsistent sur un certain nombre de questions cruciales - en particulier sur l'importance primordiale qu'il convient d'attacher au désarmement nucléaire, pour ne citer que celle-ci. Le nouveau texte sur les principes qui a été présenté au Comité à sa dernière réunion devra être examiné attentivement. Sur ce chapitre comme sur d'autres, notre principal souci est que le Programme ne s'écarte pas des priorités et des principes énoncés dans le Document final et tienne dûment compte des faits nouveaux intervenus depuis.

Nos discussions sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence ont eu lieu à point nommé, juste avant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dont l'ordre du jour comprend un examen du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement. Les rapports du Groupe des Sept qui s'est réuni l'an dernier sous la présidence de l'Ambassadeur Fan, de la Chine, nous ont fourni une mine d'idées et de suggestions à cet égard.

Ma délégation pense que, pour l'essentiel, les structures et procédures actuelles de la Conférence sont saines. L'absence de progrès sur certains points précis de notre ordre du jour n'est pas imputable à une quelconque déficience de nos méthodes de travail, mais à un manque de volonté politique. Nous ne sommes pas partisans du changement pour le changement, mais nous sommes prêts à l'accepter si le besoin s'en fait clairement sentir. Nous sommes de toute façon favorables au débat actuel sur cette question et nous pensons que le réexamen de nos méthodes de travail devrait, comme dans toute autre organisation, être un processus permanent.

Les propositions visant à allonger la durée de la session traduisent un désir d'accélérer les travaux de la Conférence du désarmement dans des domaines où des négociations sont en cours. Le règlement intérieur actuel, qui prévoit l'organisation de sessions spéciales et la réunion d'organes subsidiaires entre les sessions, a déjà la souplesse nécessaire. Les réunions intersessions du Comité spécial des armes chimiques en sont un exemple. La suggestion de tenir cinq sessions de cinq semaines chacune réparties sur l'ensemble de l'année aurait l'avantage de nous laisser du temps entre les sessions pour préparer nos positions et propositions; mais cet avantage ne serait-il pas en grande partie effacé par les coupures répétées que ces interruptions fréquentes introduiraient dans notre travail? Nous devons aussi tenir compte du fait que doivent s'accorder les dates de nos sessions et de celles de la Commission du désarmement et de la Première Commission, à New York.

(M. Ahmad, Pakistan)

Nous sommes favorables à ce que le nombre des membres de la Conférence du désarmement soit rapidement augmenté de quatre, comme cela avait été décidé en 1983. Toutefois, il ne faut rien faire qui risquerait de détruire l'équilibre politique délicat qui est l'une des conditions essentielles d'un fonctionnement efficace de notre Conférence.

Plusieurs délégations ont fait des propositions tendant à un réexamen de notre ordre du jour à la lumière des faits nouveaux. Nous sommes favorables à l'inscription de nouvelles questions et, le moment venu, nous aimerions soumettre à la Conférence nos propres idées sur les points qui pourraient être ajoutés à l'ordre du jour. Trois nouvelles questions ont déjà été inscrites depuis 1979. De nouveaux points seront sans aucun doute ajoutés à mesure que l'on identifiera de nouveaux sujets pouvant se prêter à des négociations multilatérales. En revanche, nous ne sommes pas en faveur de la suppression d'un point simplement parce que l'on n'a pas progressé sur la question considérée ou que les progrès sont maigres. Si l'on devait appliquer ce critère, le premier point à abandonner serait celui de l'interdiction des essais nucléaires. Or cela, aucun d'entre nous ne le souhaiterait, j'en suis convaincu.

Je voudrais conclure en disant que nos procédures actuelles nous ont rendu bien des services. Elles ne demandent pas de restructuration radicale et elles ont la souplesse nécessaire pour s'adapter aux exigences de notre tâche.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Zaïre, M. Monshemvula Omvuane.

M. Monshemvula OMVUANE (Zaïre) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette session de la Conférence, permettez-moi au nom de ma délégation et en mon nom propre de vous exprimer ma reconnaissance pour la manière dont vous avez dirigé avec autorité et compétence nos travaux au cours de ce mois qui arrive presque à sa fin.

Qu'il me soit permis également de féliciter vos prédécesseurs à la présidence pour les mois de février et mars, LL. EE. les ambassadeurs Rose de la République démocratique allemande et Stülpnagel de la République fédérale d'Allemagne qui ont mis toutes leur expérience et leur compétence au service de la Conférence.

Je voudrais par la même occasion présenter les félicitations de la délégation zaïroise à S. E. l'Ambassadeur Komatina, secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, tout comme à S. E. l'Ambassadeur Berasategui, son adjoint, pour le tâche combien difficile et exaltante qui est la leur au sein de la Conférence. Je me fais aussi un plaisir de souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs nouvellement arrivés à la Conférence, notamment les ambassadeurs Solesby du Royaume-Uni, Marchand du Canada, Azikiwe du Nigéria, El Araby de l'Egypte, de Azambuja du Brésil, Sujka de Pologne et Nasserri de l'Iran.

(M. Monshemyula Omvuane, Zaïre)

Je voudrais enfin rendre hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Cromartie dont la disparition a été lourdement ressentie parmi les membres de la Conférence qui ont gardé de lui le souvenir d'un diplomate modèle, qui a oeuvré avec compétence, éloquence et dévouement.

Au moment où les travaux de la session de printemps de notre Conférence touchent à leur fin et à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la délégation de la République du Zaïre voudrait s'associer aux orateurs qui l'ont précédée pour exprimer son point de vue sur les différentes questions à l'ordre du jour de la Conférence et contribuer à la recherche de solutions à la problématique d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Parmi les tâches qui nous sont confiées, les questions nucléaires occupent le rang de priorité le plus élevé de l'avis de ma délégation, comme d'ailleurs de l'avis de tous les membres de la Conférence. Il est décevant de constater que depuis dix ans qu'a été adopté le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, document appelé à juste titre Charte pour le désarmement mondial, aucun accord n'a été conclu au titre des trois questions inscrites à l'ordre du jour en matière nucléaire, qu'il s'agisse de l'interdiction des essais nucléaires, de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire ou de la prévention de la course aux armements nucléaires, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Ma délégation estime que tous les groupes devraient se mettre d'accord pour la constitution de comités spéciaux dotés d'un mandat de négociation en vue de parvenir à des accords assortis de mesures de vérification efficaces au plan mondial. Ces questions d'une importance capitale et qui présentent un danger réel pour la survie même de l'humanité tout entière devraient être traitées en premier lieu au sein de la Conférence. La tendance d'un groupe à les subordonner aux négociations entre les deux plus grandes puissances nucléaires ne fait que retarder nos travaux.

Certes, nous avons accueilli avec une grande satisfaction les progrès réalisés dans les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, négociations que d'aucuns qualifient de "parallélisme constructif"; mais toujours est-il que, dans l'esprit de la plupart des membres de la Conférence, ces négociations devraient s'interpénétrer avec celles menées par nous dans cette Conférence, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, tel que prescrit dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Aujourd'hui nous avons la certitude absolue, avec la présence des armes nucléaires, que la question du renforcement de la paix et de la sécurité est l'affaire de toutes les nations prises collectivement. La sécurité véritable devient donc universelle; ce n'est plus l'affaire des puissances nucléaires, mais l'affaire de toutes les nations, indistinctement. Dans ce domaine, il faudrait tirer les leçons de l'accident de Tchernobyl. Depuis cet accident, le monde a pris davantage conscience du danger qui le menace, car, même en l'absence d'une guerre nucléaire, un accident peut anéantir une partie de l'humanité par une défaillance humaine.

(M. Monshemvula Omvuane, Zaïre)

Ma délégation est en faveur de la création d'un système international de vérification et de surveillance sismologiques concernant une interdiction complète des essais nucléaires.

La signature à Washington, en décembre dernier, par le secrétaire général Gorbatchev et le président Reagan, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) assorti d'un régime de vérification, ouvre une ère nouvelle sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Cet événement très historique et sans précédent devrait inciter les gouvernements des Etats dotés d'armes nucléaires à donner à leurs délégations respectives des instructions précises afin qu'elles travaillent plus positivement.

Dans notre travail, la Conférence, organe multilatéral unique de négociation en matière de désarmement, devrait prendre en compte les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui contient certaines tâches spécifiques à la Conférence. Il est vrai que la Conférence travaille de façon autonome et prend ses décisions par consensus, mais les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, à une écrasante majorité dans la plupart des cas, reflètent la préoccupation majeure de la communauté internationale. Nous réclamons la cessation des essais nucléaires, comme le recommande d'ailleurs la résolution 42/26 de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière. Par ailleurs, nous osons espérer que la perspective d'un traité sur la réduction des arsenaux stratégiques entre les deux grands, allant jusqu'à 50 % de ceux-ci, verra le jour bientôt. Il en est de même de la poursuite des négociations sur les armes spatiales.

Pour instaurer la confiance, nous encourageons les efforts conjugués au niveau des régions, tels que la création de zones de paix et de zones dénucléarisées, les résultats de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe et de la Conférence de Vienne sur la réduction des armes classiques ou conventionnelles. Pour ce qui est de mon continent, l'Afrique, tant que la communauté internationale dans son ensemble ne mettra pas en oeuvre les résolutions sur la dénucléarisation de l'Afrique ainsi que la résolution sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, il restera perpétuellement en danger. Nous lançons donc un appel aux Etats dotés d'armes nucléaires qui aident l'Afrique du Sud à se doter de l'arme nucléaire pour qu'ils cessent de le faire en vue de préserver le continent d'une éventuelle guerre nucléaire dont les conséquences désastreuses pourraient atteindre d'autres cieux. En d'autres termes, nous demandons l'application par les Etats des dispositions des résolutions 42/34 A et B de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Toutes les puissances nucléaires devraient indistinctement prendre l'engagement ferme de ne pas utiliser l'arme nucléaire et de ne pas faciliter la prolifération de celle-ci.

Abordant le point 5 de l'ordre du jour, ma délégation est d'avis que l'espace, patrimoine commun de l'humanité, devrait être réservé uniquement à l'exploration et à l'exploitation à des fins pacifiques. Le régime juridique actuel régissant les activités en matière spatiale devrait être adapté, compte tenu de l'évolution étonnante de la technologie spatiale. Il serait hautement

(M. Monshemvula Omvuane, Zaïre)

souhaitable que le Traité de 1966 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes soit amendé par un protocole additionnel.

Dans ce domaine de l'espace, il faudrait qu'on arrive à l'interdiction des armes antisatellites, à la déclaration d'un moratoire concernant ces armes, à l'adoption d'un code de conduite régissant la mise en place des objets spatiaux, à un renforcement de la Convention sur l'immatriculation des objets spatiaux et enfin à un échange d'informations sur les activités spatiales.

Quant à la Convention sur les armes chimiques dont l'élaboration est fort avancée au sein de la Conférence, nous voudrions que les Etats détenteurs d'armes chimiques mettent assez de volonté politique afin de régler les questions en suspens non moins importantes, par exemple les questions couvertes par l'article VI du projet de convention, pour permettre à la Conférence de présenter ce projet à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La violation du Protocole de Genève du 17 juin 1925, par l'utilisation de plus en plus intensive d'armes chimiques dans la guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq, renforce l'idée de conclure au plus tôt la convention sur les armes chimiques qui complétera les dispositions du Protocole. Plusieurs ministres des affaires étrangères qui ont pris la parole devant notre Conférence ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet.

La Conférence ferait un grand pas dans ses travaux si elle parvenait à soumettre au cours de cette année les projets de convention sur les armes chimiques et sur le programme global du désarmement.

Pour la première fois de son histoire, la Conférence a été honorée de la présence d'un nombre impressionnant de ministres des affaires étrangères, qui sont venus y parler du désarmement; cela témoigne de l'importance qu'ils attachent à nos travaux et de l'importance des rapports spéciaux qui seront présentés à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La troisième session extraordinaire fera le bilan de nos travaux en s'inspirant du décalogue, les dix points devant être examinés par la Conférence.

En dix ans, la Conférence n'a encore conclu aucun accord et n'a même pas pu épuiser son ordre du jour en dix points. La troisième session extraordinaire devra faire le bilan et arrêter de nouvelles orientations par des mesures novatrices. Elle portera également son attention sur le renforcement de l'efficacité du fonctionnement des travaux de la Conférence. Parmi les questions non examinées par la Conférence et qui feront l'objet de discussions au cours de la troisième session extraordinaire, ma délégation voudrait mettre un accent particulier sur la relation entre le désarmement et le développement, ces questions étant à notre avis étroitement liées. Des milliers et des milliers de savants à travers le monde gaspillent leur énergie au service de l'armement; des milliards de dollars des Etats-Unis sont

(M. Monshemvula Omvuane, Zaïre)

dépensés annuellement dans la recherche sur l'armement, alors que l'humanité en a besoin pour son expansion économique, culturelle, humanitaire, sociale et scientifique. Il faudrait donc lier la formule désarmement/développement au nouvel ordre économique international, au problème de la dette du tiers-monde et au problème de l'interdépendance des peuples à l'époque du miracle technologique.

Le monde existe pour assurer aux vivants et aux générations futures le bonheur et le bien-être et non pour disparaître à jamais sous l'effet d'armes sophistiquées.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur Taylhardat du Venezuela, qui présentera le rapport de ce comité, publié sous la cote CD/833.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (parlant en sa qualité de Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de notre Conférence pendant le mois en cours et durant l'intersession. Nous vous souhaitons tout le succès possible et nous vous offrons toute notre collaboration.

Je prends aujourd'hui la parole pour présenter à la Conférence le rapport spécial du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, Comité que j'ai l'honneur de présider pendant la session en cours. Ce rapport, publié sous la cote CD/833, a été distribué aux délégations.

Le rapport du Comité, qui fera partie du rapport que la Conférence présentera à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, couvre les travaux du Comité depuis sa création en 1985 jusqu'à ce jour. Durant cette période, le Comité a oeuvré activement et je tiens à rendre hommage à l'excellent travail accompli par mes prédécesseurs à la présidence, les ambassadeurs Alfarargi de l'Egypte, Bayart de la Mongolie et Pugliese de l'Italie.

Durant ses trois années et demie d'existence, le Comité, conformément au mandat qui lui avait été confié, a concentré son attention sur les points suivants : questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace; accords en vigueur; propositions existantes et initiatives futures.

La partie du rapport consacrée aux travaux de fond rend compte de l'examen de ces points, en exposant les positions des différentes délégations à cet égard. Les délibérations ont été très actives et ont été enrichies par les idées et propositions de diverses délégations qui ont contribué ainsi à approfondir l'examen du point 5 de l'ordre du jour de la Conférence. Elles ont aussi permis de mettre en évidence les difficultés associées à l'ensemble des problèmes que peut poser la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Je crois que nous pouvons souligner que l'une des nouveautés à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée sera précisément ce rapport. On se souviendra que les travaux de fond de la Conférence sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont commencé en 1985, c'est-à-dire après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est donc la première fois que l'Assemblée recevra de la Conférence un rapport sur cette importante question.

Si l'on tient compte du temps relativement court que la Conférence a consacré à l'examen de ce point, on doit reconnaître que même si aucun résultat concret n'a encore été enregistré à ce jour, le bilan du débat et des délibérations est incontestablement positif.

Il ne fait pas de doute que des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'examen multilatéral de cette question. A cet égard, on soulignera que la conclusion du rapport montre que le consensus existe sur plusieurs points majeurs. L'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont été généralement reconnues, et tous se déclarent prêts à contribuer à la réalisation de cet objectif. On notera également que les travaux accomplis par le Comité depuis sa création ont contribué à le faire avancer dans la réalisation de sa tâche. Le Comité a entrepris puis approfondi l'examen et l'identification des diverses questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le débat a permis une meilleure compréhension des problèmes et des différentes positions. On a reconnu que le régime juridique applicable à l'espace ne permettait pas, en soi, de prévenir une course aux armements dans l'espace; mais on a aussi reconnu qu'il jouait un rôle important dans cette prévention, qu'il fallait le consolider, le renforcer, en améliorer l'efficacité, et que la stricte observation des accords existants, tant bilatéraux que multilatéraux, était primordiale. Au cours des débats, on a reconnu qu'il était de l'intérêt commun d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. A cet égard, on a souligné l'importance du paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit que : "Pour éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes". Enfin, le rapport rend compte de l'examen préliminaire de diverses propositions et initiatives tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace et à garantir que l'exploration et l'utilisation de l'espace se fassent exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de tous les pays et au bénéfice de l'humanité tout entière.

Je voudrais, avant de conclure, exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour leurs utiles contributions, pour la souplesse et l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve et pour l'appui qu'elles m'ont apporté dans mes efforts pour aplanir les divergences sur certains concepts, rendant

(M. Taylhardat, Venezuela)

ainsi possibles les résultats qui vont être maintenant présentés à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je voudrais en particulier remercier les coordonnateurs de groupe pour leur précieuse collaboration en toutes circonstances.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à la Secrétaire du Comité, Mlle Aida Levin, ainsi qu'à ses collaborateurs et à tout le personnel de la Conférence qui, directement ou indirectement, ont participé aux travaux du Comité spécial et ont contribué au progrès de sa tâche.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace d'avoir présenté le rapport de ce comité. Je suis sensible aux mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique, Mme González, qui présentera, au nom du Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, le rapport de ce comité publié sous la cote CD/832.

Mme GONZALES (Mexique) (parlant au nom du Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement) (traduit de l'espagnol) : L'Ambassadeur Garcia Robles, qui a dû s'absenter de Genève pour la réunion, à New York, du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement m'a chargée de faire la déclaration suivante, qui a pour objet de présenter à la Conférence le rapport spécial que le Comité spécial sur le Programme global de désarmement a établi en vue de le transmettre à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, conformément à la recommandation faite par le Comité préparatoire de ladite session.

Les trois premières pages du rapport contiennent une synthèse serrée des négociations sur cette question entreprises depuis la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui, on le sait, s'est tenue en 1982. Même si des progrès ont été réalisés sur la voie d'une harmonisation des positions, il subsiste des points de désaccord sur de nombreuses questions, comme le montre le projet annexé au rapport.

Bien entendu, l'absence de l'accord total recherché ne peut être attribué à un manque de travail ou de compétence de la part des membres du Comité. On peut en dire autant du secrétariat et de ses membres, ceux que l'on voit comme les autres, qui nous ont apporté une précieuse collaboration et au nombre desquels la Secrétaire, Mlle Aida Levin, occupe une place de premier plan. Je voudrais enfin rappeler le nom de ceux qui ont assuré la coordination des groupes de contact : M. Fernando Moura Fagundes du Brésil, M. Hubert Renié de la France, M. Johan Molander de la Suède, M. Rakesh Sood de l'Inde, Mme Zadalinda González du Mexique, M. Adorni Braccési de l'Italie, M. Lkhagvajav de la Mongolie, Mme Martine Letts de l'Australie, M. Radoslav Dejanov de la Bulgarie et M. Sten Lundbo de la Norvège.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante du Mexique de sa déclaration.

Comme nous en sommes convenus à la dernière séance plénière, j'ai l'intention de saisir la Conférence, pour adoption à notre séance plénière de demain, du rapport des deux comités spéciaux ainsi que de celui du Comité spécial des armes chimiques; nous adopterons ensuite le rapport spécial de la Conférence à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ?

Avant de passer à d'autres questions, je voudrais prendre quelques instants de votre temps pour m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'accueillir parmi nous l'Ambassadeur Wisber Loeis, représentant permanent et représentant à la Conférence du désarmement de l'Indonésie.

J'aimerais que la Conférence se prononce maintenant sur la date d'ouverture de la seconde partie de la session de 1988. Après avoir consulté les coordonnateurs, je proposerais que nous reprenions nos travaux le jeudi 7 juillet 1988. Nous commencerions par une séance plénière ordinaire, étant entendu que, le mercredi 6 juillet au matin, il y aurait des consultations de groupes, que, l'après-midi, le nouveau président tiendrait sa première réunion avec les coordonnateurs de groupe et que le Comité spécial des armes chimiques aurait des consultations officieuses. A ce propos, le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui un calendrier des réunions que tiendra la Conférence dans le courant de la semaine en question. Comme d'habitude, ce calendrier présenté à titre purement indicatif pourra être modifié, le cas échéant; s'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

Comme l'ordre du jour est épuisé, je vais lever la séance et convoquer, dans cinq minutes, une réunion officieuse de la Conférence où il sera procédé à la seconde lecture des paragraphes de fond du projet de rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le vendredi 29 avril, à 17 heures.

La séance est levée à 11 h 10.